

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois de **juillet** de l'an **2020**, à **19 h**, à huis-clos, au Centre le Camillois, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
Mme France Thibault, conseillère
Mme Lucie Cormier, conseillère
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
M. Clément Frappier, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2020-07-120

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par France Thibault
Appuyé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
- 1.3.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 2.1.** Adoption des comptes à payer – Juin 2020
- 2.2.** Journal de facturation – Juin 2020
- 2.3.** Table des aînés des Sources calendrier 2021 – Demande d'appui financier
- 2.4.** Remerciements à l'équipe de bénévoles pour la fabrication des masques remis à la population

3. LÉGISLATION – AUCUN SUJET

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

5. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1.** Approbation du Règlement d'emprunt numéro 13 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 131, rue Nicolet, à Asbestos

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 7.1.** Dépôt de la liste des permis émis du mois de juin 2020
- 7.2.** Dérogation mineure DM2020-01 concernant la construction d'une résidence sur le chemin Durand, lot 6 078 387
- 7.3.** Dérogation mineure DM2020-02 concernant la construction d'un garage isolé sur la propriété du 161, rue Miquelon, sur le lot 6 078 246

8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. RAVIR Semaine de la culture 2020 – Demande d’appui financier
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1. Copie de la correspondance
10. VARIA
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2020-07-121

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Lucie Cormier
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2020-07-122

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2020-07-123

2.1 Adoption des comptes à payer – Juin 2020

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 23 mai au 1^{er} juillet 2020, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de cent cinq mille cent cinquante-cinq dollars et quarante-neuf cents (105 155,49 \$).

ADOPTÉE

2.2 Journal de facturation – Juin 2020

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2020-07-124

2.3 Table des aînés des Sources calendrier 2021 – Demande d’appui financier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est une Municipalité amie des aînés (MADA);

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à cette édition du calendrier 2021 du répertoire des activités et services offerts aux personnes aînées de la MRC des Sources pour un montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$).

ADOPTÉE

2020-07-125

2.4 Remerciements à l’équipe de bénévoles pour la fabrication des masques remis à la population

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19 arrivée en mars 2020;

CONSIDÉRANT QU’avec le déconfinement, le port du couvre-visage est fortement recommandé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaitait remettre des couvre-visages gratuitement à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la chance d’avoir des artistes et artisans talentueux dans notre communauté et que les membres du conseil souhaitaient que les masques soient fabriqués à Saint-Camille;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par France Thibault

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal remercie Mme Marie-Hélène Pelletier et M. François Quirion, leurs enfants, Salomé, Thomas, Héloïse et Christoph Quirion ainsi que Sœur Cécile Roy pour la fabrication des masques remis à la communauté.

ADOPTÉE

3 LÉGISLATION – AUCUN SUJET

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

5 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2020-07-126

6.1 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 13 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 131, rue Nicolet, à Asbestos

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service de collecte et de transport des matières résiduelles qui dessert les populations des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à l'acquisition d'un bâtiment situé au 131, rue Nicolet à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE les achats sont évalués à une dépense de 612 063 \$ et qu'un emprunt de 600 000 \$ est nécessaire pour payer une partie du coût de financement;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 13 intitulé « *Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131, rue Nicolet à Asbestos* »;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve le Règlement d'emprunt numéro 13 « *Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131, rue Nicolet à Asbestos* » et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de juin 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis au mois de juin 2020.

2020-07-127

7.2 Dérogation mineure DM2020-01 concernant la construction d'une résidence sur le chemin Durand, lot 6 078 387

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ce que la résidence soit située à une distance de 21 mètres de la limite avant du terrain;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la grille des spécifications pour la zone Rua13 présente à l'annexe 3 du règlement de zonage, la marge de recul avant minimale est de 30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est donc un empiètement de 9 mètres dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne créerait aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE les résidences avoisinantes sont pour la plupart non-visibles du chemin Durand;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire conserve une bande d'arbres à l'avant de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE ladite bande d'arbres va camoufler la résidence et elle sera partiellement visible à partir du chemin Durand;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure DM2020-01;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM2020-01 concernant la construction d'une résidence sur le chemin Durand, le lot 6 078 387.

ADOPTÉE

2020-07-128

7.3 Dérogation mineure DM2020-02 concernant la construction d'un garage isolé sur la propriété du 161, rue Miquelon, sur le lot 6 078 246

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'un garage isolé;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ce que le garage ait une superficie de 81.75 m²;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment complémentaire est déjà en place sur la propriété et que ce bâtiment à une superficie de 85.83 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ce que l'ensemble des bâtiments complémentaires de la propriété soit d'une superficie d'environ 167.58 m²;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la grille des spécifications pour la zone M10 présente à l'annexe 3 du règlement de zonage, la dimension maximale d'un bâtiment complémentaire est de 60 m²;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la grille des spécifications pour la zone M10 présente à l'annexe 3 du règlement de zonage, la superficie totale maximale des bâtiments complémentaires est de 120 m²;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure représente donc une augmentation de la superficie maximale par bâtiment complémentaire de 21,75 m²;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure représente donc une augmentation de la superficie totale maximale des bâtiments complémentaires de 47.58 m²;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment aura un revêtement extérieur de tôle de couleur blanche et un revêtement de toit de couleur brune;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux bâtiments dans la zone M10 du plan de zonage sont soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments environnants ont généralement un revêtement extérieur en déclin de bois de couleur blanche et une toiture de tôle ou de bardeaux d'enrobés bitumineux de couleur foncé ou noir;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à une hauteur plus petite ou égale au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments environnants ont des toitures à deux pentes ou quatre pentes;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'a aucun équipement d'appoints rattachés;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de délivrer le permis pour la construction du garage isolé avec une dérogation mineure d'une superficie de 21.75 m² pour la superficie maximale par bâtiment complémentaire et une dérogation mineure de 47,58 m² pour la superficie maximale totale des bâtiments complémentaires au règlement de zonage selon les articles 7.3.4, 7.3.5 et la grille de spécifications de la zone M10 à condition que celui-ci soit conforme aux critères établis dans le règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT QUE la superficie exigée est plus élevée que ce que le règlement de zonage permet;

CONSIDÉRANT les correspondances reçues des citoyens concernant leurs inquiétudes liées à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porterait atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

Il est proposé de rejeter cette demande par France Thibault

Appuyé par Pierre Bellerose

M. Clément Frappier demande le vote

Et ce point est résolu à la majorité (4 contre, 1 pour)

QUE la demande de dérogation mineure DM2020-02 concernant la construction d'un garage isolé sur la propriété du 161, rue Miquelon, lot 6 078 246, soit rejetée par le Conseil municipal.

QUE le conseil municipal remercie le Comité consultation d'urbanisme pour l'excellent travail d'analyse de cette demande.

ADOPTÉE

8 **LOISIRS ET CULTURE**

2020-07-129

8.1 **RAVIR Semaine de la culture 2020 – Demande d'appui financier**

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne une subvention au montant de deux cents dollars (200 \$) à l'organisme RAVIR pour la semaine de la culture qui se déroulera du 13 au 19 septembre 2020.

ADOPTÉE

9 **CORRESPONDANCE**

9.1 **Copie de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

10 **VARIA**

Aucun sujet au varia.

2020-07-130

11 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière